



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219503133-20221209-152-2022-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/12/2022

Mise en ligne le 12 décembre 2022

VILLE DE L'ISLE-ADAM**DÉCISION DU MAIRE N°152/2022**

Objet : Marché public d'acquisition de vêtements de travail, protections et d'équipements pour les agents communaux, de la Police municipale et les ASVP.

Le Maire de L'Isle-Adam,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-21 à L2122-23.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 décembre 2020, donnant délégation au Maire.

Considérant que les marchés publics d'achat des vêtements de travail, protections et d'équipements pour les agents communaux, de la Police municipale et les ASVP arrivent à échéance au 31 décembre 2022.

Considérant la consultation lancée pour trouver le prestataire susceptible de répondre le plus efficacement aux besoins de la ville ainsi que la publicité réalisée sur le site internet de la commune, sur son profil acheteur et sur le Journal d'Annonces Légales Les Echos.

Considérant qu'il s'agit d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande divisé en 2 lots, lot 1 : vêtements de travail pour les agents communaux et lot 2 : vêtements de travail pour la Police municipale et les ASVP, passé selon une procédure adaptée, sans montant minimum et avec un montant maximum annuel de 22 000 € HT pour le lot 1 et de 30.000 € HT pour le lot 2, pour une durée de 1 an reconductible 3 fois de manière tacite.

Considérant qu'après analyse de la seule offre reçue pour le lot 1, il a été décidé de retenir l'offre de la société CREA'TOP, 15 rue Alphonse Beau de Rochas BP 40 - 95270 CORMEILLES EN PARISIS.

Considérant qu'après analyse des deux offres reçues pour le lot 2, il a été décidé de retenir l'offre de la société GK PROFESSIONAL, 159 Avenue Gallieni - 93177 BAGNOLET CEDEX, qui constitue l'offre économiquement la plus avantageuse.

DÉCIDE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219503133-20221209-152-2022-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/12/2022

Mise en ligne le 12 décembre 2022

VILLE DE L'ISLE-ADAM

- **d'attribuer :**
 - le lot 1 du marché public d'acquisition de vêtements de travail pour les agents communaux à la société CREA'TOP, 15 rue Alphonse Beau de Rochas BP 40 - 95270 CORMEILLES EN PARISIS pour un montant maximum annuel de 22 000€ HT.
 - le lot 2 du marché public d'acquisition de vêtements de travail, protections et d'équipements pour les agents la Police municipale et les ASVP à la société GK PROFESSIONAL, 159 Avenue Gallieni - 93177 BAGNOLET CEDEX, pour un montant maximum annuel de 30 000 € HT.

- **de signer** les pièces contractuelles correspondantes.

L'Isle-Adam, le 9 décembre 2022,

Le Maire de L'Isle-Adam,

Sébastien PONIATOWSKI

Délais et voies de recours : Conformément aux dispositions du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, 2-4 boulevard de l'Hautil BP 30322 - 95027 Cergy-Pontoise cedex, ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

B.P.90083 - 95290 L'ISLE-ADAM
TÉL.: 01.34.08.19.19 - FAX MAIRIE : 01.34.08.19.18 - FAX CASTELROSE : 01.34.08.19.75
www.ville-isle-adam.fr

Toute correspondance doit être adressée à l'attention de Monsieur Le Maire
s.poniatowski@ville-isle-adam.fr